

toepassing van de ministeriële rondzendbrief van 11 maart 2009 betreffende de task force" (nr. 387)

20.01 **Georges Gilkinet** (Ecolo-Groen!):
Madame la ministre, c'est à chaque commission de l'Intérieur que vous êtes interrogée sur l'état d'avancement de la réforme des services d'incendie. Vous savez mieux que moi que l'insatisfaction est importante, que des actions spectaculaires s'annoncent et qu'il faut pouvoir agir et rassurer.

L'excellente revue *Fire Forum Magazine* m'est tombée sous les yeux. Son numéro du mois d'octobre fait le point sur la réforme des services d'incendie et donne notamment la parole à l'association Beprobél qui regroupe la quasi-totalité des sapeurs-pompiers professionnels que compte notre pays, au sujet de la façon dont votre cabinet et le SPF Intérieur mènent la réforme. Je sais que vous êtes une "jeune" ministre de l'Intérieur.

Le point de vue de Beprobél – qu'on ne peut suspecter à mon sens d'une vision partisane de la réforme des services d'incendie, comme on pourrait le dire d'un bourgmestre; c'est peut-être une vision engagée mais pas forcément partisane – est éclairant quant à l'avancement de cette réforme et vient notamment en réaction d'entretiens accordés par la présidente du SPF Intérieur dans le numéro précédent de *Fire Forum*, entretien décrit par le président de Beprobél comme "en décalage total avec la réalité". Ce sont ses propos. Il connaît très bien le terrain, la situation et cela fait réfléchir de lire que les propos de la présidente du SPF Intérieur sont en décalage total avec la réalité.

Les critiques sont détaillées dans une assez longue interview. J'en ai relevé quelques-unes.

- Il y a l'absence de priorité accordée à la réforme des services d'incendie par le gouvernement actuel et son manque de vision à son propos. Il s'agit d'une critique d'ordre général. Elles deviennent plus précises par la suite.

- Il y a l'absence au sein de votre cabinet – mais peut-être que cela s'est arrangé depuis octobre – de tout officier de liaison et je cite: "à nouveau d'une personne qui soit un tant soi peu au fait du mode de fonctionnement des services d'incendie".

- Il y a l'absence d'évaluation budgétaire sérieuse de l'impact financier de la réforme et la remise en question lors de la dernière réunion du comité d'accompagnement du financement 50/50 de la réforme entre le fédéral et les autorités locales.

- Il y a la décapitation de la DG Sécurité civile par

la présidente du SPF Intérieur avec la bénédiction du ministre de l'époque. Mon collègue Jean-Marc Nollet avait longuement interrogé votre prédécesseur à ce sujet.

- Il y a aussi l'absence de continuité dans les travaux mis en œuvre, le comité de pilotage mis en place et les huit *task forces* ayant été dissoutes et mises en veilleuse.

- Il y a l'absence de rapport systématique lors d'incidents impliquant les pompiers comme cela existe pourtant dans d'autres pays. Je dis cela avec intérêt. Quand un nouveau type d'incident se produit, par exemple avec des véhicules électriques, dans d'autres pays on analyse la situation, on élabore une nouvelle méthode d'intervention et on en informe les autres corps d'incendie. On pourrait dire la même chose pour les conduites de gaz. Rappelons-nous la catastrophe de Ghislenghien.

On peut ajouter à cela le fait que la circulaire ministérielle relative aux *task forces*, structure de coordination préalable signée le 11 mars 2009 par votre prédécesseur et présentant des échéances décrites comme étant impératives par la présidente du SPF Intérieur, semblent ne plus être à l'ordre du jour. Je rappelle que celle-ci prévoyait:

- une réunion des gouverneurs et des bourgmestres en préconseil zonal avec une date butoir, à savoir le 6 avril 2009;

- la mise en place des *task forces* par des préconseils régionaux avec une date butoir, à savoir le 7 mai 2009;

- la transmission mensuelle par les préconseils zonaux et SPF Intérieur via les gouverneurs des résultats de la mise en œuvre des plans d'action pour le 1^{er} juin 2009 ou la transmission du SPF Intérieur du dernier rapport d'exécution par les préconseils zonaux avec la date butoir du 1^{er} décembre 2009.

Je trouvais très positif que cette circulaire fixe des échéances claires pour pouvoir évaluer la situation. D'après mes informations, tout le monde se fiche de cette circulaire aujourd'hui!

Madame la ministre, qu'en est-il du respect de ces échéances? La circulaire du 10 mars 2009 est-elle mise aux oubliettes? Comment considérez-vous ce que j'interprète comme de la légèreté?

Quelles sont vos réponses aux différentes critiques de Beprobél? Une expertise existe-t-elle à présent au sein de votre cabinet à ce sujet?

La réforme des services d'incendie est-elle une priorité pour le gouvernement? Quel est l'engagement budgétaire du gouvernement sur

base pluriannuelle? Le financement 50/50 est-il garanti?

Va-t-on enfin mettre en place ce système de *reporting* d'expertise scientifique pour analyser les nouveaux risques auxquels sont soumis les services d'incendie et élaborer de nouvelles stratégies à leur sujet?

Comment pouvez-vous justifier que, devant de telles urgences, les groupes de travail du SPF Intérieur soient mis en veilleuse? Pouvez-vous vous engager, mieux que votre prédécesseur, à remettre en cause la réorganisation du SPF et de la DG Sécurité civile et à prendre des mesures garantissant sa réelle efficacité?

20.02 Annemie Turtelboom, ministre: Monsieur le président, la circulaire ministérielle du 11 mars 2009 a mis en place dans chaque future zone une task force, structure préalable aux zones de secours. Ces *task forces* sont chargées de récolter les données relatives aux services d'incendie (matériel, personnel, risques, etc.) et de les analyser. Ce travail est en cours dans toutes les zones et est suivi de près par mon administration.

Dans vingt-six futures zones sur trente-deux, les *task forces* ont déjà fourni des données fiables qui permettront de produire des statistiques et des analyses indispensables à l'amélioration des services d'incendie. Il est vrai que les travaux avancent à des rythmes différents et que les délais proposés dans la circulaire ont parfois dû être adaptés aux particularités des zones. Il n'est cependant nullement question d'abandonner le travail des *task forces* ni de le traiter avec légèreté. Il constitue l'un des piliers de la réforme pour l'année 2009 et une source d'informations précieuse tant du point de la vue de la réforme que, plus généralement, pour le Centre fédéral de connaissances.

Mon cabinet travaille en étroite collaboration avec mon administration et en particulier avec le Centre fédéral de connaissances, majoritairement composé d'agents opérationnels. La coordination de cette structure a d'ailleurs été confiée à un officier de service d'incendie. La réforme est et restera une priorité. Il faut cependant s'adapter aux restrictions budgétaires que vous connaissez. Pour ce faire, j'ai programmé un plan d'action qui met l'accent sur les besoins exprimés par le terrain, à savoir la formation, la prévention et le matériel. J'en ai confié le tableau en commission de l'Intérieur du Sénat la semaine dernière. Je peux faire de même ici.

Pour plus d'informations à ce sujet et pour l'aspect budgétaire de ce dossier, je vous renvoie à ma réponse aux questions orales et à votre propre interpellation sur l'état d'avancement de la réforme de la Sécurité civile en réunion de commission du 21 octobre.

Le financement à cinquante-cinquante est un objectif vers lequel il nous faut tendre. Ce principe n'est pas remis en cause. Les compétences et l'expertise du Centre de connaissances sont systématiquement associées aux projets du SPF relatifs à la Sécurité civile.

Le Centre de connaissances développe actuellement des procédures opérationnelles uniformes ainsi que différents outils au rang desquels figure une méthodologie pour un retour d'expérience après incident.

L'objectif des huit groupes de travail mis initialement en place au sein du SPF Intérieur était de préparer le contenu des projets d'arrêtés d'exécution de la loi du 15 mai 2007 relative à la Sécurité civile. Le comité de pilotage était quant à lui chargé d'orienter et de valider leurs travaux. Cette phase préparatoire s'est achevée et a cédé la place à une phase de nature rédactionnelle.

La structure de travail a dès lors été repensée afin de coller au plus près aux besoins actuels. Cette structure s'articule autour de quatre pôles: l'aspect juridique (statuts et inspection), les finances, les normes techniques et l'accompagnement de la mise en place des zones.

Les experts qui participaient aux groupes de travail initiaux forment dorénavant un réseau associé étroitement à la poursuite des travaux. Quant au comité de pilotage, la mise en place de la commission d'accompagnement rendait son maintien inutile mais il va de soi que la commission d'accompagnement et les quatre groupes susmentionnés poursuivent leur travail quel que soit le contexte budgétaire.

20.03 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Madame la ministre, vous n'allez évidemment pas me répondre que rien ne va. Vous nous décrivez ce qui est mis en œuvre par le SPF et la DG qui a effectivement été décapitée.

20.04 Annemie Turtelboom, ministre: Une concertation a eu lieu.

20.05 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Une concertation avec vous mais mon impression, à la

suite de contacts que j'ai eus avec des professionnels du secteur (notamment des sapeurs-pompiers) et des personnes en relation avec votre administration, est que les choses ne vont pas aussi bien que vous l'affirmez.

Peut-être la fin de ces groupes de travail, qui associaient des gens de terrain, a-t-elle eu pour conséquence la fin des contacts de ces personnes avec ce qui avance réellement mais j'émet des doutes sur le fait que cela avance réellement. Et j'ai une certitude, en évitant un mauvais jeu de mots, c'est que le feu couve dans le secteur. Je vous invite à faire de cette question une priorité. À cet effet, je dépose une motion de recommandation.

Motions **Moties**

Le président:

En conclusion de cette discussion les motions suivantes ont été déposées.

Tot besluit van deze bespreking werden volgende moties ingediend.

Une motion de recommandation a été déposée par M. Georges Gilkinet et est libellée comme suit: "La Chambre, ayant entendu l'interpellation de M. Georges Gilkinet et la réponse de la ministre de l'Intérieur, demande au gouvernement:

- 1. de faire de la réforme des services d'incendie une réelle priorité politique et budgétaire;
- 2. de garantir aux pouvoirs locaux une intervention financière suffisante de façon à permettre l'application réelle et effective de la réforme des services d'incendie;
- 3. de garantir le respect de la programmation initiale des travaux;
- 4. de remettre en question la réorganisation du SPF Intérieur et notamment de la DG Sécurité civile;
- 5. d'assurer la remise en place du comité de pilotage et des *task forces* devant assurer la réforme, ainsi que l'application effective de la circulaire du 11 mars 2009 relative aux *task forces* et structures de coordination préalables aux zones de secours."

Een motie van aanbeveling werd ingediend door de heer Georges Gilkinet en luidt als volgt:

"De Kamer, gehoord de interpellatie van de heer Georges Gilkinet en het antwoord van de minister van Binnenlandse Zaken,

vraagt de regering:

- 1. van de hervorming van de brandweerdiensten een echte politieke en budgettaire prioriteit te maken;
- 2. de lokale besturen een voldoende financiële tegemoetkoming te garanderen om een volwaardige en effectieve tenuitvoerlegging van de hervorming van de brandweerdiensten mogelijk te maken;
- 3. de inachtneming van de oorspronkelijke planning van de werkzaamheden te garanderen;
- 4. de reorganisatie van de FOD Binnenlandse Zaken en inzonderheid van de AD Civiele Veiligheid opnieuw ter discussie te stellen;
- 5. te zorgen voor het herinstellen van de stuurgroep en de *task forces* die belast zijn met de hervorming, alsook voor de effectieve toepassing van de omzendbrief van 11 maart 2009 betreffende de *task forces*, coördinatiestructuren voorafgaand aan de hulpverleningszones."

Une motion pure et simple a été déposée par M. André Frédéric.

Een eenvoudige motie werd ingediend door de heer André Frédéric.

Le vote sur les motions aura lieu ultérieurement. La discussion est close.

Over de moties zal later worden gestemd. De bespreking is gesloten.

21 **Samengevoegde vragen van**

- de heer Ben Weyts aan de minister van Binnenlandse Zaken over "de uitspraken van de heer Audenaert, directeur van de gerechtelijke federale politie, in een recent interview" (nr. 16588)

- de heer Paul Vanhie aan de minister van Binnenlandse Zaken over "de uitspraken van de heer Audenaert in Humo" (nr. 16600)

- de heer Bart Laeremans aan de minister van Binnenlandse Zaken over "de partijpolitieke uitspraken van politiedirecteur Glenn Audenaert" (nr. 16605)

21 **Questions jointes de**

- M. Ben Weyts à la ministre de l'Intérieur sur "les déclarations faites par M. Audenaert, directeur de la police judiciaire fédérale, lors d'une récente interview" (n° 16588)

- M. Paul Vanhie à la ministre de l'Intérieur sur "les déclarations de M. Audenaert dans Humo" (n° 16600)

- M. Bart Laeremans à la ministre de l'Intérieur sur "les déclarations à caractère politique du directeur de la police M. Glenn Audenaert" (n° 16605)